

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,
VU les articles R 411-8 et R 417-10 du Code de la Route,
VU l'arrêté municipal 2015/060 du 10 février 2015 réglementant le stationnement en centre-ville, entre-voies et quartier Seine

CONSIDERANT la demande effectuée par l'entreprise VEOLIA EAU d'Ile de France – 28 avenue Guynemer 94600 CHOISY LE ROI – en date du 20 mars 2017 ;

CONSIDERANT la suppression d'une prise d'eau, nécessitant la modification de la circulation et du stationnement avenue d'Estienne d'Orves ;

ARRETE

Article 1 : Pour les besoins du chantier situé au n°15 avenue d'Estienne d'Orves, la circulation et le stationnement sont modifiés comme il suit :

- La circulation est limitée à 30 km/h au droit du chantier. Elle est régulée par un alternat manuel ou feu tricolores de chantier
- Le stationnement est interdit et déclaré gênant sauf véhicules de secours.

Article 2 : Les cheminements piétons sont déviés aux abords du chantier vers des espaces protégés et aménagés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017 AU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017**

Article 3 : Les usagers seront tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise VEOLIA EAU d'Ile de France.

Article 4 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard des articles R 411-8 et R 417-10 du Code de la Route.

Article 5 : Le présent arrêté est affiché 48 heures avant l'évènement.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 8 novembre 2017

Par délégation du Maire

Virginie FALGUIERES

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du
Cadre de Vie et de l'Environnement.